

Département
SAONE ET LOIRE

Téléphone : 03 85 50 80 84

Télécopie : 03 85 50 80 84

E-mail : mairie-de-ste-cecile@wanadoo.fr

Délibération n° 25-2011

Séance du 18 Décembre 2010

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil : 10
- En exercice : 10
- Qui ont pris part à
la délibération : 7
(présents ou représentés)

Date de convocation:

13 Décembre 2010

Date d'affichage:

13 Décembre 2010

Le 18 décembre 2010 à 10h30, les membres du Conseil municipal de STE CECILE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jean AUFRANC.

Etaient présents :

Jean AUFRANC, Andrée JEANDEAU, Martine FAILLAT, Philippe BORDET, Nicolas SAINT-PAUL, Danièle MYARD, André MOULINIER,

Etaient absents :

Marc LAGUETTE, Dominique JANIAUD,
Jean François LAGRANGE

Secrétaire: Andrée JEANDEAU

Objet: CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC RCEA

En réunion en date du 18 décembre 2010, le Maire et les conseillers Municipaux souhaitent faire part des observations suivantes, relatives au projet de concession de la RCEA.

1- Sur la commune l'entreprise TRMC (anciennement TARMAC) exploite une carrière de roches massives dont le renouvellement est accordé pour 30 ans depuis 2007. Ce renouvellement a fait l'objet de 6 années d'études et de concertations entre les services de l'Etat, la société TRMC et la commune de Sainte Cécile.

Le problème majeur étant la circulation des camions dans la traversée du bourg (voie communale entre habitations d'une largeur de 3.50 m). En 2008, la société TARMAC a réalisé avec l'accord des services de la DDT une voie d'accès à la carrière depuis la RCEA en contournant les aires des stations services situées de part et d'autre du site.

Si cette déviation devenait inutilisable, la société TRMC ne pourrait plus continuer son activité.

Cette entreprise présente un intérêt économique important pour la région pour sa production de ballast SNCF et granulats routiers.

2- De nombreux usagers utilisent la RCEA pour se rendre à leur travail en direction de Macon ou de Charolles ; le péage proposé sur la commune les pénaliserait fortement (les itinéraires de substitution n'étant plus adaptés)

3- La mise en autoroute provoquerait inévitablement une forte augmentation de trafic sur la RD 17 traversant le bourg de Sainte Cécile.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal demande à l'Etat d'étudier en priorité les possibilités d'une mise à 2 fois 2 voies hors concession. Une autoroute n'étant pas adapté à notre secteur.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en Préfecture (Sous-Préfecture) le
et publié, affiché ou notifié le
(Signature) Le Maire,

En séance les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme:
LE MAIRE Jean AUFRANC

